Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260326-2026_24-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice 15 - Présents :14: Votants : 15
Date de convocation : 21 Mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le Vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde , M.BOUVET Rémy, Mme FIQUET Isabelle, M. LEFEUVRE Aymeric, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. BABEY Pierre-Olivie, Mme VERGER Laurence, M.JACQUEMONT Mickaël ; Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura

Absents excusés M.VAN HEEMS Frédéric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal
Secrétaire de séance : M.LEFEUVRE Aymeric

Délibération n°2026-24

FINANCES LOCALES

Objet : Ouvertures de crédits 2026.

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise :

« … En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

Compte tenu que le budget primitif n'a pas été adopté au 1er janvier :

- **afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables,**
- **-ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires,-**
- **et de permettre un bon fonctionnement des services municipaux,**

Il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires Et d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de ces montants

Pour un montant de et dont les affectations sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260326-2026_24-DE

BUDGET PORT : Travaux Quai de Rance / Entretien des Mouillages

Chapitre	Objet	Montant en € TTC
21	2135	30 000
	TOTAL ARTICLE	30 000

Budget COMMUNE :

OPERATION	Article	Montant en TTC
148 - petit equipement	2158- Autres installations outillages techniques	1 500.00
181 - Modification du PLU	202. Documents d'urbanisme	4 200.00
HORS OPERATION	2188 -Autres immobilisations Corporelles	800.00
	TOTAL	6 500

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition d'ouverture des crédits pour 2026 à l'unanimité

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)